



Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 30 septembre 2024 à 19H00

- Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Martine DAVID, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Guy DE SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Eric BERTEAU, Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS, Christine KEIGHEL-EECKHOUDT, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) : Nino MANZINI, Michel BRANCART, Christophe DECAMPS, Martine GAEREMYNCK, Conseillers communaux.

Objet n°30 - Question orale de Monsieur le Conseiller Yves GUEVAR relative au parc de la crèche après la création du parking

L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Yves GUEVAR relative au parc de la crèche après la création du parking.

Monsieur le Bourgmestre,

Monsieur le Directeur Général, Mesdames,

Messieurs les Echevins et Présidente du CPAS,

Mesdames, Messieurs en vos titres et qualités,

Nous avons été surpris du résultat final de ne voir que 32 espaces de stationnement au lieu des 80 que la majorité proposait, avec coupe d'arbres, puisque cela n'a jamais été annoncé lors des fréquentes interventions en conseil communal.

Notre groupe avait répété lors de plusieurs conseils que nous n'étions pas opposés à un parking provisoire afin d'avoir du stationnement à proximité des commerces durant les travaux de la grand'place MAIS qu'il soit raisonnable, tant en nombre de place, qu'en terme de coût et en préservation des espaces verts !! Nous voulions également quelques emplacements pour personnes handicapées.

- Finalement, quel en a été le coût final ?
- Pouvez-vous confirmer la zone bleue « stricte » comme rue de la Station afin de garantir une rotation des véhicules et non un encombrement de véhicules avec carte ?

Malheureusement, nous devons constater quelques désordres et un problème...

Les zones de stationnement sont en gravier et les accès en macadam... le problème est la présence massive de gravier sur les voies d'accès ! Non seulement il y a un risque pour les véhicules et usagers car une pierraille pourrait être éjectée au passage d'une voiture mais c'est extrêmement dangereux pour les 2 roues avec des risques de glissades ou de crevaisons. Tentez le coup avec une trottinette ou un vélo !

Pour les piétons, ce n'est pas idéal ! On ne parle pas de caillou dans la chaussure mais sous la chaussure, ce qui peut faire très mal ou blesser si la personne a des semelles molles ou source d'entorse. Ne parlons pas des chiens qui peuvent également se blesser au niveau des coussinets... en se dirigeant vers la canisette... laquelle manque cruellement d'entretien avec, entre autres, un grand trou devant le banc, une porte qui ne se ferme plus et un grillage qui permet à un petit chien de s'échapper.

Au niveau de l'entretien général du parc, j'ajouterai les 13 arbres non taillés, des plantes invasives qui foisonnent, des ronciers dans les sapins et un arbre mort soutenu par du lierre...

Il y a également 2 anciens lampadaires couchés sur le sol. A ce sujet, le site n'est plus très bien éclairé !

- Ne serait pas intéressant de remplacer le gravier par une autre matière infiltrante comme de la scorie qui est une roche volcanique durable, résistante et permet l'infiltration de l'eau ? Si pas, il serait alors impératif de balayer de manière hebdomadaire les graviers.

- Pouvez-vous remédier aux désordres constatés afin de rendre ce parc entretenu ?

Merci pour vos réponses.

Monsieur l'Echevin Léandre HUART répond à la question.

Le coût final du parking est inférieur au montant de soumission :

189.850,21€ TVAC facturé par l'entreprise contre 219.493,58 € TVAC montant de soumission pour le lot 1 qui a été réalisé.

Il s'agit d'un parking provisoire.

Dans cette optique, le revêtement en gravier des places de parking qui a été proposé par l'auteur de projet, est une solution techniquement moins coûteuse que la mise en œuvre de pavés drainants ou de dalles gazon par exemple. D'autant que la mise en place de ces revêtements aurait nécessité l'installation d'un réseau de drainage et d'égouttage supplémentaire.

L'eau du parking s'infiltrerait naturellement dans le sol et participe à l'objectif de réduction des rejets d'eau dans les égouts et à la diminution du risque d'inondation.

Enfin, le gravier vient d'être posé, il faut le temps qu'il se tasse, il se met en place et la présence de graviers dans les allées va diminuer avec le temps, on passera un coup de balayeuse pour éliminer l'excès de gravier, cela devrait diminuer.

En ce qui concerne l'entretien du parc cela a été relayé par le service Travaux et je vous invite pour ce genre de questions, lorsque vous constatez un désordre, de contacter le service Travaux sur travaux@7090.be

En ce qui concerne les règles relatives à la zone Bleue : non elle n'est pas stricte, elle suit les règles générales c-à-d 2h avec disque ou carte conformément à l'usage précédent dans cette zone ou sur la Grand place dont ce parking est le remplacement durant les phases de travaux.

Monsieur le Conseiller Yves Guévar réplique.

Merci. Pour le gravier je proposais la scorie qui a un prix similaire au gravier et qui permet l'infiltration, pour moi c'est une solution meilleure que le gravier pour éviter toutes ses nuisances.